

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MARDI 12 DECEMBRE 2025

Appel : Présents : 29 Excusés : 5 Non excusés : 0

Ouverture de la séance à 19h30 par le Président, qui souhaite la bienvenue aux membres de la Municipalité et du Conseil communal. M. Pierre-Alain Dessonnaz, municipal, est excusé.

Ordre du jour :

- Appel
- 1. Approbation de l'ordre du jour
- 2. Approbation du procès-verbal et de l'extrait des délibérations de la séance du 11 novembre 2025
- 3. Informations du Président
- 4. Préavis municipal 19-2025 - Règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux usées
- 5. Préavis municipal 20-2025 - Mise en conformité du stand de tir
- 6. Préavis municipal 21-2025 - Budget 2026
- 7. Informations municipales
- 8. Divers et propositions individuelles

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 11 novembre 2025

Le PV et l'extrait des délibérations sont approuvés à l'unanimité.

3. Informations du Président

Le Président procède à la lecture de la lettre de démission de M. Rolf Hotz, membre du Conseil, qui quitte la commune à la fin de l'année. Il est chaleureusement applaudi par l'assemblée.

Puis *le Président* adresse ses remerciements à la Commission Avenir politique de la commune de Faoug pour l'organisation de la rencontre du dimanche 7 décembre, qui a réuni un bon nombre de participants. Les inscriptions ont été ouvertes à ce moments-là pour les élections au Conseil communal et à la Municipalité.

S'agissant du sondage qui a été effectué au sein du Conseil, nous avons reçu 27 bulletins dont voici les résultats : - 63% des membres sont favorables à un maintien de la situation politique actuelle, - 37 % envisageraient une fusion, - 10 membres réfléchissent à une place à la Municipalité, - 8 personnes souhaitent reconduire leur participation au Conseil, - et 13 personnes souhaitent ne pas poursuivre leur avenir politique au sein du Conseil. Notre défi est donc de trouver des membres pour le Conseil.

4. Préavis municipal 19-2025 - Règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux usées

Th. Lavanchy : Le règlement communal actuellement en vigueur date de 1968. Il y a eu quelques adaptations sur les prix, mais la base est vraiment obsolète. Nous avons donc élaboré, sur la base du règlement-type cantonal 2024, une nouvelle version du règlement communal, qui tient compte des normes fédérales et cantonales actuelles, ainsi que des recommandations de l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA). Enfin, le compte des eaux usées doit être équilibré, ce qui n'est plus le cas depuis des années.

Nous avons défini un système de taxe et avons adapté le règlement-type cantonal. Nous avons aussi consulté la surveillance des prix, et le règlement a également été juridiquement pré-validé par le service cantonal des eaux.

Les principales modifications sont donc :

- Une terminologie harmonisée et modernisée ;
- Une clarification des rôles entre les responsabilités de la commune et des propriétaires ;
- La réforme du financement avec une fourchette de prix qui permet de l'adapter d'année en année pour garantir l'autofinancement du compte, ce qui est une obligation légale.

Depuis 2019, le déficit moyen du compte des eaux usées s'élève à environ Fr. 44'500 par an. La nouvelle tarification présentée dans le préavis permettrait de couvrir tous les frais engagés en 2026 ainsi que

d'envisager de maintenir les taxes définies lorsque, à court terme, les investissements en cours de réalisation devront être amortis.

Commission PACom : P. Thévoz rend compte pour la Commission et relève les points suivants :

Le règlement communal actuellement en vigueur (1968) est obsolète et ne répond plus aux exigences techniques et environnementales. La démarche de la Municipalité, qui s'appuie sur le règlement-type cantonal 2024, est jugée pertinente et nécessaire pour assurer la cohérence avec les normes supérieures et harmoniser les pratiques.

Le nouveau règlement tient compte de plusieurs exigences incontournables :

- *Principe de causalité : les charges liées aux infrastructures sont réparties de manière équitable et durable.*
- *Auto-financement : le domaine de l'évacuation et de l'épuration est conçu pour fonctionner de façon autonome.*
- *Conformité légale : le texte respecte les prescriptions fédérales et cantonales, notamment la Loi et l'Ordonnance fédérales sur la protection des eaux (LEaux, OEaux), la loi sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP), la loi fédérale concernant la Surveillance des prix (LSPr).*

Le nouveau règlement apporte également plusieurs améliorations essentielles :

- *Clarté et harmonisation : terminologie et définitions mises à jour selon les standards actuels, garantissant une meilleure compréhension des notions d'eaux polluées et non-polluées.*
- *Responsabilités mieux définies : rôle de la commune précisé (planification, contrôle, autorisations) et les obligations des propriétaires privés renforcées pour l'entretien de leurs installations.*
- *Protection accrue de l'environnement : interdiction explicite de substances inappropriées dans les égouts (déchets, huiles, produits chimiques, graisses, etc.).*
- *Modernisation de la gestion : mise en conformité du financement avec le principe d'autofinancement, introduction d'une base tarifaire flexible, et dispositions renforcées pour contrôles, infractions et sanctions.*

En résumé, ces modifications modernisent le cadre réglementaire, clarifient les responsabilités et assurent une meilleure protection des infrastructures et de l'environnement.

La Commission PaCom et urbanisme propose donc au Conseil communal de suivre la Municipalité dans l'acceptation du préavis n° 19/2025 et recommande son approbation.

Commission de gestion : S. Laverrière rend compte pour la Commission et relève les points suivants :

Le nouveau règlement se base sur le règlement type cantonal et remplace la version actuelle datant de 1968 déjà.

Il présente de nombreux changements et adaptations que ce soit au niveau de la nomenclature, des indications des droits et devoirs de la commune et des propriétaires privés ou encore du financement de l'épuration.

Il est nécessaire que le domaine de l'épuration des eaux soit autofinancé. Or, depuis plus 5 ans, ce compte est systématiquement déficitaire et la commune doit puiser dans le fonds "prélèvements s/financements spéciaux" pour compenser cette perte. Ce fonds de réserve était par ailleurs alimenté principalement par les taxes uniques de raccordement appliquées aux nouvelles constructions et aux transformations. Les constructions étant nettement ralenties voire à l'arrêt ces dernières années à la suite de la mise en place des zones réservées, le fonds n'a plus été alimenté et il présentait dans les comptes 2024 un solde excédentaire de seulement CHF 40'000.- environ, montant qui sera très probablement utilisé pour couvrir le déficit du compte 460 réseaux d'égouts, d'épuration en 2025.

Une augmentation des tarifs est donc nécessaire. La Municipalité propose, selon le nouveau règlement, d'ajouter à la taxe annuelle de base forfaitaire par bâtiment telle que facturée aujourd'hui, une nouvelle composante proportionnelle à la surface imperméabilisée de chaque propriété (routes, toit, accès, cours et parking) raccordée aux canalisations publiques. Pour calculer cette surface, la Municipalité fera appel à un géomètre qui se basera sur les relevés du cadastre pour définir les m2 attribuables à chaque parcelle.

Une augmentation de la taxe unique de raccordement ainsi que de la taxe de base forfaitaire couplés à l'introduction de la taxe EC (eaux claires) sur les surfaces imperméabilisées devrait permettre de rendre le compte à nouveau équilibré. La taxe variable reste quant à elle fixée à CHF 1.70/m3 d'eau consommé. La Commission de gestion relève que pour couvrir le déficit annuel (qui est à l'heure actuelle de près de CHF 60'000.-), un calcul simplifié permet de réaliser que l'impact financier moyen estimé pour chaque propriétaire resp. bâtiment sera d'environ CHF 170.- de plus pour 2026.

Une fois le règlement adopté, il incombera à la Municipalité d'informer de façon détaillée la population sur le changement de taxation et les nouveaux tarifs en vigueur.

Les fourchettes définies pour les différentes taxes permettent à la Municipalité de garder une certaine marge de manœuvre dans la définition des prix sans devoir repasser devant le surveillant des prix ni adapter le règlement. En fonction des résultats et prévisions, il incombera à la Municipalité d'adapter les tarifs pour atteindre l'équilibre du compte Eaux usées et épuration.

La commission de gestion s'assurera dans ses rapports futurs que le nouveau règlement sera appliqué correctement. Elle relève toutefois que la Municipalité n'aura pas la tâche facile dans son devoir de contrôle eu égard au manque de documentation de la cartographie des conduites communales. Cet élément continuera à lui compliquer la tâche, que ce soit dans l'application du règlement ou dans la planification et gestion des travaux d'entretien des conduites.

Au vu de ce qui précède et en conclusion, la Commission de gestion recommande au Conseil communal d'accepter le règlement tel que présenté.

J. Laverrière : A l'article 11, il est mentionné que « le propriétaire établit et tient à jour le plan de son équipement privé, plan qui indique notamment l'état des installations ». Je trouve cela est assez flou : en tant que propriétaire, est-ce qu'un papier où j'écris que mon infrastructure est à jour est suffisant ? Ou est-ce que je dois mandater une entreprise externe pour contrôler ? Par ailleurs, l'article 14 mentionne que « les eaux non polluées doivent être infiltrées ». Cela concerne-t-il seulement les nouvelles constructions ? En théorie, la Municipalité peut imposer à chaque propriétaire de mettre à jour les infrastructures concernant les eaux usées. J'imagine que beaucoup de propriétaires sont concernés.

Th. Lavanchy : L'article 11 du règlement reflète la situation idéale. Pour chaque nouvelle construction, nous allons demander un plan des canalisations. A terme, toutes les parcelles privées seraient intégrées dans le SIT (Système d'Information du Territoire), et on aurait une bonne vision de l'emplacement des canalisations, ce qui permet notamment de les réparer plus facilement. Nous n'allons pas demander de mettre en conformité les anciens bâtiments, mais dans le cadre du PGEE (plan général d'évacuation des eaux), cela peut être demandé sectoriellement. Un co-financement pourrait être réalisé entre la commune et les propriétaires pour regarder si le séparatif est bien fait. Au niveau communal, le séparatif a bien été réalisé, mais il reste encore des zones d'ombres sur certaines parcelles. Pour l'infiltration mentionnée à l'article 14, non, ce n'est pas une obligation. C'est pour aller vers plus d'infiltration, surtout sur les parcelles qui le permettent. Au bord du lac, toutes les parcelles sont en infiltrations car il n'y a pas de réseau. Sur le reste du village, c'est en fonction du bâtiment et de la capacité du terrain à infiltrer l'eau.

J. Laverrière : Je trouve dommage qu'il y ait déjà des zones d'ombres dans un nouveau règlement, ce qui pourraient créer des problèmes plus tard, alors qu'il aurait suffi d'indiquer que cela concerne uniquement les nouvelles constructions. Quand on lit l'article 14, les eaux non polluées « sont » infiltrées, ce n'est pas marqué « peuvent être » infiltrées.

T. Miauton : Ce serait bien que ce soit évalué au cas par cas, car chez moi, cela part soit dans l'arrosage soit dans les toilettes, rien ne va dans les eaux claires.

Th. Lavanchy : Un article prévoit une clause d'exception pour l'arrosage et le bétail. On peut être exempté de cette taxe-là, il faut juste le signaler.

S. Carrard : Y compris sur les taxes d'utilisation sur l'eau grise.

Th. Lavanchy : Exactement, y compris pour l'eau usée de base, mais il faut en faire la demande.

Y. Mischler : Au point n° 6 du préavis, il est mentionné « Une rapide analyse du tableau ci-dessus montre un déficit moyen d'environ Fr. 44'500 par an depuis 2019. La conclusion étant évidente, il faut se résoudre à augmenter les taxes liées à l'épuration et à l'évacuation des eaux usées ». Quand on sait qu'on a de l'eau claire qui rentre dans l'épuration qui part à la STEP, et que nous payons la STEP d'Avenches pour la nettoyer, l'augmentation de la taxe n'est pas si « évidente ».

Th. Lavanchy : C'est pour cela qu'il y a une fourchette de prix. A terme, le but est de baisser la taxe. L'objectif est de réduire les eaux claires parasites pour que les frais de STEP diminuent, et par conséquent diminuer les taxes. Mais en attendant, il faut financer les conduites, les contrôles caméra, les analyses, etc., et nos taxes n'ont pas été adaptées depuis très longtemps.

Le Conseil communal approuve le préavis municipal 19-2025 « Règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux usées » à la majorité (27 avis pour, 2 abstentions).

5. Préavis municipal 20-2025 – Mise en conformité du stand de tir

Th. Lavanchy : Le stand de tir communal est actuellement équipé d'une fosse septique destinée à la collecte des eaux usées. Cette installation n'étant plus conforme à la législation suisse en vigueur, il doit être raccordé au réseau d'évacuation des eaux usées. Par ailleurs, les eaux pluviales du site sont

évacuées par des puits perdus. Ces installations, aujourd'hui bouchées et surtout sous-dimensionnées, ne permettent plus une évacuation correcte des eaux de ruissellement. Cela a pour conséquence directe des coulées de boue sur la propriété voisine. L'objectif est de se mettre en conformité en raccordant le bâtiment au réseau communal des eaux usées et d'avoir une gestion plus durable des eaux pluviales, ce qui permettrait non seulement de respecter les normes légales en matière d'assainissement, mais aussi de limiter les nuisances causées au voisinage. Ce projet ne nécessite pas de mise à l'enquête, mais une servitude devra être inscrite pour une partie du tronçon de la conduite car elle passe sur une parcelle privée. Des contrôles caméra ont déjà été effectués pour valider le tracé, qui sera introduit dans le SIT communal. L'estimation des coûts s'élève à Fr. 20'100.00. Il est à souligner que le curage annuel de la fosse septique coûte environ Fr. 1'000.00, les travaux mentionnés dans ce préavis permettront d'économiser cette charge annuelle récurrente.

Commission PACom, S. Giannini Heim rend compte pour la Commission et relève les points suivants :
Le projet de raccordement du stand de tir au réseau d'égouts et de réutilisation de l'ancienne fosse septique pour l'infiltration des eaux pluviales répond aux prescriptions légales et améliore la gestion des eaux. La Commission salut cette démarche et en recommande l'approbation.
En conclusion, la Commission PaCom et urbanisme propose au Conseil communal de suivre la Municipalité dans l'acceptation du préavis n° 20/2025 et recommande son approbation.

Commission des finances : R. Tacheron rend compte pour la Commission et relève les points suivants :
Le but principal de ce préavis, comme expliqué, est de mettre en conformité la collecte des eaux usées en les raccordant au réseau d'évacuation afin que celui-ci soit en conformité avec la législation en vigueur et notamment à l'ordonnance sur la protection des eaux usées qui s'impose.
Par ailleurs, cela aura pour conséquence directe d'éviter les coulées de boues qui se déversent actuellement sur la propriété voisine. De ce fait, la Commission est d'avis que ces travaux doivent être réalisés au plus vite.
La Commission trouvait par contre que les frais de géomètre pour relevage de la conduite s'élevant à Fr. 3'000.–, soit 20% du devis, relativement élevés, mais après concertation, il s'est avéré que dans cette somme il faut induire les frais de notaire.
Par conséquent, la Commission des finances soutient ce préavis de la Municipalité et recommande au Conseil communal de l'accepter tel que présenté.

Le Conseil communal approuve le préavis municipal 20-2025 « Mise en conformité du stand de tir » à l'unanimité.

6. Préavis municipal 21-2025 – Budget 2026

Le budget 2026 est le premier présenté selon le nouveau plan comptable harmonisé de 2ème génération (MCH2), qui induit une revue profonde de la structure des comptes utilisée depuis de longues années. Ainsi, le budget 2026 présente une cinquantaine de comptes supplémentaires, et une répartition différente des charges et revenus par rapport au budget précédent. Cette évolution majeure rend très difficile la comparaison des données historiques (budget 2025 et comptes antérieurs) avec le budget 2026. Les investissements prévus en 2026 sont principalement le raccordement à l'ABV, la rénovation du bâtiment RF45, la rénovation des conduites et de la Revougne, ainsi que l'amélioration de la déchetterie. Il est à souligner que les charges liées (ne dépendant pas de choix de gestion de la commune) représentent plus de 53% des charges communales. Si l'on y rajoute la charge financière et les amortissements du patrimoine administratif, le total atteint 58% des charges communales sans possibilité de réaliser des économies. Toutes les charges sur lesquelles des choix de gestion communaux peuvent avoir un effet ont été analysées scrupuleusement afin de bien différencier les coûts et de maîtriser leur évolution. La balance des revenus et des charges 2026 fait apparaître un excédent de charges de Fr. 17'278.00.

Commission des finances : M. Krenger rend compte pour la Commission et relève les points suivants :
Pour l'année 2026, la commune de Faoug passera au système comptable MCH2. L'adoption de ce nouveau système devrait harmoniser les comptes entre les communes, renforcer la transparence des comptes afin de permettre une comparaison plus transparente et d'assurer une péréquation intercommunale la plus juste possible. De plus, le nouveau système devrait permettre une meilleure planification à long terme ainsi qu'une gestion plus stratégique des finances et du patrimoine communal.

Il est quasiment impossible de comparer les comptes établis selon l'ancien système comptable avec ceux du nouveau (MCH2).

Cependant, notre syndic, Monsieur Johan Theux, a expliqué et commenté l'ensemble des comptes du budget. Il a fourni des explications claires et précises justifiant tous les postes, sans exception, et a répondu aux nombreuses questions de la Commission.

Le budget nous apparaît plausible et cohérent. Le résultat global indique un excédent de charges de 17'278 francs, ce qui est acceptable. Ce résultat repose sur un budget jugé plutôt prudent par la Commission des finances.

La Commission des finances, après avoir examiné le préavis et délibéré sur son contenu, propose au Conseil communal d'accepter le préavis 21/2025 concernant le budget 2026.

J. Laverrière : Je souhaite apporter une correction à la rubrique 1500, compte 3612 « Service du feu », où vous avez budgétisé Fr. 41'500. Lors de l'assemblée générale du SDIS qui a eu lieu le 29 octobre dernier, nous avons été informés d'une augmentation en raison de la mise en service de la nouvelle caserne ; ainsi, le montant dû par la commune de Faoug sera de Fr. 50'957. La Municipalité a dû en être informée.

J. Theux : Je n'ai pas vu passer cette information. Merci pour la précision.

R. Hotz : Au poste 3133 « Charges d'utilisation informatiques », il est indiqué Cloud Azure avec des licences Microsoft, je suppose que cela concerne la grande partie de ces Fr. 13'000. Si c'est le cas, pourrait-on envisager une alternative pour ne pas nourrir les grandes firmes aux Etats-Unis ?

J. Theux : C'est la solution proposée par notre fournisseur informatique OFISA. Nous avons deux choix : soit héberger en interne sur nos serveurs avec un service informatique, ou alors externaliser, mais le seul outil proposé dans ce cas est le Cloud Azure avec des licences Microsoft. Les avantages sont qu'il est toujours à jour et que nous n'avons pas à gérer la sécurité. Pour la taille de notre commune, c'est ce qui est plus pertinent, même si cela reste plutôt cher. La seule garantie que nous ayons est que c'est un Cloud Azure hébergé en Suisse qui respecte la législation suisse.

Le Conseil communal approuve le Préavis municipal 21-2025 : « Budget 2026 » à la majorité (28 avis pour, 1 abstention).

7. Informations municipales

J. Theux : **Personnel communal** : Nous avons décidé de devenir entreprise formatrice et d'ouvrir un poste d'apprenti/e employé/e de commerce CFC.

PACom : Des discussions sont en cours entre la Municipalité et la Commission PACom à propos des oppositions reçues quant au projet soumis à l'enquête complémentaire. Nous sommes en train d'effectuer des clarifications auprès de notre urbaniste concernant les étapes à réaliser avant la soumission du projet au Conseil communal pour approbation. Une date sera fixée pour une séance du Conseil communal dédiée au PACom.

Rénovation du bâtiment RF45 : Les devis sont largement supérieurs à ce qui était prévu. Les architectes et ingénieurs ont travaillé sur le projet pour trouver des potentielles économies, et des discussions sont en cours concernant les propositions amenées. Le coût est actuellement d'environ 15% supérieur à ce qui avait été mentionné dans l'appel d'offres, nous avons donc demandé d'évaluer les coûts d'une des variantes qui avait été proposée par le collectif d'architectes, à savoir démolition et reconstruction, dans le but de pouvoir comparer et réunir la commission des finances et la Commission RF45 pour discuter stratégie.

Rencontres avec le Syndic : La 3^{ème} rencontre a eu lieu, les participants sont contents des échanges et des précisions reçues sur des thèmes variés. La prochaine rencontre est fixée au jeudi 22 janvier 2026

Administration communale : Le bureau sera fermé du 22 décembre 2025 au 4 janvier 2026 inclus, réouverture le 5 janvier. Nous serons en pleine période de migration informatique, l'accès au système sera restreint jusqu'au 12 janvier. Mais le guichet sera ouvert, notamment pour déposer les listes pour les élections (rappel : les listes peuvent être déposées entre le 5 et le 12 janvier 2026).

Conseil communal : Les dates des séances 2026 ont été fixées comme suit : 10 mars, 21 avril (date de réserve pour le PACom), 23 juin, 6 octobre, 8 décembre.

Th. Lavanchy : **Dossier d'autocontrôle et PDDE** : Le dossier d'autocontrôle est finalisé et est opérationnel. Mme Marie-Hélène Andrae sera formée sur ce sujet pour le suivi annuel dès janvier. Le PDDE avance bien, une première version sera soumise au Canton entre la fin de l'année et début janvier.

Eaux usées : Nous avons trouvé des synergies pour le changement des conduites d'eau potables sur le bord du lac, cela a été intégré au projet. Pour la Revougne par contre, des études géologiques et des contrôles de mise en séparatif doivent être fait pour compléter le dossier. Les coûts pour la conduite du bord du lac seront plus bas que prévus car la majeure partie des travaux pourra se faire en chemisage, c'est-à-dire sans devoir creuser. Sur le chemin de la Rive, un gros tronçon de conduite d'eau potable devra être changé. Il date des années 50 et fuit continuellement.

L. Poinçot : Association « Citoyennes » : La dernière conférence a eu lieu à Faoug le 6 novembre avec une trentaine de participants. Cette Association se réunira en janvier prochain pour discuter sous quelle forme elle va continuer ses activités.

Règlement d'alimentation du FEDD : Il a été envoyé au Canton pour signature le 12 novembre dernier. Je les ai relancés car nous souhaitons débiter le plus tôt possible en janvier. Nous avons rajouté une subvention dans la liste, il s'agit de la gratuité de la location de nos verres réutilisables afin d'encourager leur utilisation. Nous avons réalisé des directives pour leur location, dans laquelle nous avons rajouté les tables. Ce serait donc une directive pour la location du matériel communal, qui pourra être étendue par la suite à la location d'autres choses outre les verres et les tables. Ces directives ont été élaborées en collaboration avec le personnel administratif et les employés des services intérieurs et extérieurs. Cet été, nous avons fait un premier essai avec la fête de Jeunesse. Les directives semblent fonctionnelles.

PECC : La fenêtre de l'Avent du PECC a eu lieu le 4 décembre avec un atelier de fabrication avec du matériel de récupération.

M. Studer : FOREMS : Les chiffres continuent de s'améliorer, des bénéfices sont réalisés depuis le mois de mai. Si nous voulons nous rapprocher des autres EMS, nous devons encore réduire l'écart au budget.

ARPEJE : – Présentation de quelques chiffres : Le budget global de 2026 se répartit comme suit : charges 16 millions, produits 8.9 millions. Il y a 11'319 habitants répartis dans les quatre communes, dont 1'454 élèves. Le coût par élève se monte à 4'958. De 2014 à 2024 l'augmentation est de 37%. Les raisons de cette augmentation sont qu'il y a plus d'enfants chaque année et plus de services proposés. Les coûts par élève à Faoug sont de Fr. 5'680 (le plus élevé des quatre communes) et de Fr. 4'725 à Avenches. Dans les services proposés par l'Arpeje, les vacances parascolaires et bibliothèque d'Avenches sont les plus prisés par les enfants de Faoug. La répartition des coûts est basée sur la solidarité.

– Piscine d'Avenches : La température ne va pas être augmentée. La température légale donnée par le Canton est de 26 degrés, notamment à cause des bactéries.

8. Divers et propositions individuelles

S. Laverrière : J'aimerais intervenir sur les propos de M. Studer concernant les chiffres de l'Arpeje. Je ne comprends pas le but de l'exercice qui vient d'être fait, dans le sens où la présentation de ces chiffres pourrait faire polémique. On a l'impression qu'on doit payer beaucoup trop par rapport à ce dont on profite. Qu'est-ce que tu proposes ? Est-ce pour nous faire croire qu'on paie trop ? Je ne pense pas qu'on paie trop, il faut par exemple prendre en compte le besoin des transports des élèves de Faoug, que les élèves d'Avenches n'ont pas.

M. Studer : Je voulais présenter les chiffres actuels. C'est clair que les transports coûtent cher et Avenches n'en profite pas. Les coûts sont répartis. Ce que je propose serait de faire une crèche à Faoug, aucun enfant du village ne fréquente par exemple la crèche de Cudrefin. Lorsque nous avons effectué un sondage, les parents de Faoug ont répondu qu'ils s'organisaient eux-mêmes avec des membres de leurs famille, mais que s'il y avait une crèche au village, ils l'utiliseraient.

B. Petrauskas Brechbühl : Lors du dernier scrutin il a été constaté par plusieurs habitants que la boîte aux lettres de la commune était remplie jusqu'au point qu'on arrivait à prendre les enveloppes qui dépassaient. Serait-il possible qu'un employé de l'administration vide la boîte avant le dimanche ?

J Theux : En principe la boîte aux lettres est vidée régulièrement. Cette boîte aux lettres à des sortes de pics à l'intérieur qui parfois bloquent le courrier, mais elle est relativement grande. Comme le bureau est fermé le vendredi, elle n'est plus vidée, c'est vrai que cela peut être problématique lors des weekends de votations. Je vais regarder pour qu'elle soit vidée le vendredi ou le samedi.

L. Jaccard : Au mois de mai, nous avons voté le préavis n° 9 concernant la réfection de la route forestière du Bois de Rosset. Si les travaux étaient commencés avant la fin de l'année, on obtenait une subvention cantonale. J'ai vu que des coupes de bois ont été effectuées, est-ce que ces travaux faisaient partie ?

Th. Lavanchy : Oui en effet, les premières coupes ont été effectuées pour faire le gabarit de la route. Les travaux vont commencer en janvier. La séance de lancement du projet a eu lieu la semaine passée, la subvention nous a été octroyée.

P. Fleischhacker : Les nouveaux LEDs sont en place, et il me semblait avoir compris qu'on pouvait doser l'intensité. Je trouve l'éclairage extrêmement désagréable, même si au niveau sécurité c'est bien, mais pour les gens qui habitent tout près c'est trop fort. Par ailleurs, le chemin de la Penterette est dans le noir depuis plusieurs semaines.

Th. Lavanchy : L'installation de l'éclairage LED est encore en cours, on va pouvoir réduire et ajuster l'intensité. Pour l'instant, c'est réglé à 100% jusqu'à 22h00, puis réduit de 30%. Le focus est plus fort mais devrait normalement être plus ciblé sur la route. Le problème à la Penterette n'a rien à voir avec le LED, mais avec le tableau du Groupe E, des pièces ont dû être commandées et cela devrait être à nouveau opérationnel prochainement. Ils sont intervenus la semaine passée, l'éclairage du Chemin du Vieux Pressoir a été rétabli.

J. Laverrière : Les personnes qui s'étaient annoncées recevaient les rapports des commissions avant le Conseil. Cette fois, nous n'avons rien reçu, est-ce une exception ? Et à ce propos, pour information, dans certains conseils intercommunaux, tout le monde reçoit les rapports des commissions, le rapporteur ne lit que les recommandations car chacun est sensé avoir lu les explications, cela permet de gagner un temps considérable.

S. Carrard : Oui il s'agit d'un oubli de ma part pour cette fois. Nous avons évoqué la possibilité de ne plus lire les rapports, et cela n'avait pas été approuvé car certaines personnes qui rédigent les rapports souhaitent les lire intégralement.

Y. Mischler : Nous avons accepté récemment un règlement cantonal sur l'abattage des arbres. Avenches a refusé ce règlement, qui apparemment fait foi même si une commune le refuse. Nous faisons partie de l'entente des Savoies à Salavaux et il semble que des arbres ont été abattus. Ce règlement est appliqué aux privés chez qui des contrôles stricts sont effectués. Je trouve que quand il y a une entité encore plus grande dont des communes font partie, ce serait bien de montrer l'exemple.

J. Theux : En effet, Avenches a choisi de ne pas voter de règlement et doit donc appliquer le règlement cantonal type. Je ne sais pas ce qui s'est passé à Salavaux, nous n'avons pas été informés. Je suis représentant à l'Entente des Savoies avec J. Laverrière, mais nous n'avons pas de rôle opérationnel sur le terrain. Nous sommes en charges du budget et des comptes, et éventuellement des réflexions sur les investissements. Pour notre part, nous n'allons pas nous octroyer le droit d'abattre des arbres qu'on n'aurait pas le droit d'abattre sur le terrain communal. La commune doit effectivement suivre ses propres règlements pour montrer l'exemple.

J. Laverrière : C'est un point qui pourra être discuté lors de la prochaine assemblée.

L. Jaccard : Nous avons voté un budget pour l'appareil de recharge de carte à la déchetterie. Où en est ce projet ?

Th. Lavanchy : Il y a eu quelques soucis, notamment informatiques. L'appareil a été installé aujourd'hui et il devrait être fonctionnel ces prochains jours.

S. Carrard : Je rappelle que les listes sont à disposition pour les inscriptions. La Commission Avenir Politique va organiser prochainement une rencontre avec les personnes intéressées à la Municipalité.

La séance est levée à 21h04



Sylvain Carrard
Président



Vanessa Feneyrolles
Secrétaire

Faug, le 9 décembre 2025

Sous réserve d'approbation lors de la prochaine séance du Conseil communal.